

Lomé, le 06 DEC. 2018

LETTRE CIRCULAIRE N° 041 /2018/OTR/CI

*A l'attention des opérateurs économiques relevant du  
Centre des Impôts des Moyennes Entreprises 2.*

**Mesdames/Messieurs,**

Faisant suite la lettre n°3937/2018/OTR/CG/CI du 05 décembre 2018, relative à l'entrée en vigueur de la télé-déclaration à compter **du 10 décembre 2018** pour les opérateurs économiques relevant des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises 2 (CIME 2),

J'ai l'honneur de préciser que cette lettre ne s'adresse qu'aux opérateurs économiques de ce centre qui n'ont pas encore de comptes déclarants (E-services)

Ils sont par conséquent invités à se faire créer ces comptes et à suivre les séances de formation prévues à cet effet.

Comptant sur votre collaboration habituelle pour la réussite de cette réforme, je vous prie d'agréer, **Mesdames/Messieurs**, l'assurance de ma considération distinguée.



Pour le commissaire des Impôts et par ordre  
Le Directeur des Grandes Entreprises

  
**Ayaovi G. EGLOH**